

*Date de dépôt : 3 août 2018*

## **Rapport**

**de la commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Nathalie Fontanet, Pierre Conne, Céline Zuber-Roy, Jean Romain, Raymond Wicky, Simone de Montmollin, Alexis Barbey, Beatriz de Candolle, Bénédicte Montant, Michel Ducret pour un accès approprié à la policlinique d'ophtalmologie des HUG**

### **Rapport de M. Thomas Wenger**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des transports du Grand Conseil s'est réunie pour examiner la présente motion lors de deux séances ordinaires de la commission, à savoir les 21 février et 14 mars 2017, sous la présidence de M. Pierre Vanek.

Ont assisté également aux discussions :

#### **Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)**

M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs ;  
M. David Favre, directeur général des transports ;  
M. Alexandre Prina, directeur de la planification ;  
M. Gérard Widmer, direction générale des transports.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Vincent Moret, que le rapporteur remercie chaleureusement.

## Séance du 21 février 2017

M<sup>me</sup> Fontanet présente la motion. Elle explique que la polyclinique d'ophtalmologie a signalé que plusieurs patients avaient de la peine à se déplacer sur place. En effet, cette dernière n'est plus accessible en voiture privée. Elle l'était en TPG et l'est toujours en taxi. Cette motion vise donc à permettre aux privés de déposer des personnes devant cette clinique. Il y a un parking mais celui-ci est éloigné car c'est le parking Lombard. Depuis le début de l'année, la ligne 32 a été remplacée par la ligne 35 et cette dernière ne s'arrête plus à côté de la polyclinique d'ophtalmologie. Le but de cette motion serait de rendre la clinique accessible en transports privés mais également en transports publics.

Un député (UDC) demande s'il y a de la place pour mettre des places de stationnement pour les véhicules privés aux abords de cette polyclinique.

M<sup>me</sup> Fontanet estime qu'il y a de la place car une voie de circulation est ouverte aux taxis et ceux-ci peuvent s'arrêter. S'il n'y a pas de place, il faut en créer. Il s'agit de permettre aux personnes qui se rendent à la clinique en urgence, mais également aux personnes âgées et aux personnes se rendant à la clinique avec des enfants, d'y accéder aisément. Elle ajoute que ce problème d'accessibilité a été rapporté par la polyclinique. Plusieurs personnes, notamment des personnes âgées, se plaignent de cette situation.

Un député (UDC) demande quelle est la distance entre la polyclinique et le parking Lombard.

M<sup>me</sup> Fontanet estime que la distance est de 200 à 300 mètres.

M<sup>me</sup> Fontanet estime que c'est une situation incohérente dans laquelle une polyclinique n'est accessible ni en voiture ni en transports publics. Elle estime que le rôle des politiques est d'être au service de la population. Lorsque nous sommes mis au courant d'une problématique pareille, il nous faut la faire suivre.

Un député (UDC), en se rendant sur Google, a remarqué qu'il y a des parkings et qu'il y a un petit rond-point à l'entrée de la clinique.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il y avait cela avant les travaux. Il y avait également des places de stationnement.

Un député (S) demande si M<sup>me</sup> Fontanet a pris contact avec le DETA ou la DGT. Il demande pourquoi elle n'a pas adressé une question écrite urgente au lieu de faire une motion. Il estime qu'une première démarche aurait pu être une prise de contact avec le département. Il relève également qu'il y a deux arrêts de bus à environ 250 mètres de la polyclinique.

M<sup>me</sup> Fontanet affirme que des prises de contact avec la direction des HUG ont eu lieu mais ces derniers ont répondu que ce n'était pas leur problème. Différents questionnements se sont produits à ce sujet au sein du conseil d'administration.

Un député (MCG) estime que cette motion est logique si des places de stationnement ont effectivement été supprimées et si un arrêt de bus a été supprimé. Il demande si M<sup>me</sup> Fontanet aimerait un accès facilité pour la dépose.

M<sup>me</sup> Fontanet confirme qu'un arrêt facilité pour la dépose serait très bien. Il pourrait également y avoir deux places de stationnement avec un macaron à prendre à la réception. S'il n'est pas prévu de remplacer l'arrêt TPG supprimé qui se trouvait à proximité de la policlinique, il serait bien d'en remettre un en place.

Le député (MCG) dit qu'un système de places de stationnement limitées à 30 minutes pourrait suffire.

M<sup>me</sup> Fontanet rétorque que c'est mieux de mettre en place un système avec un macaron à prendre à la réception, car le système des places de stationnement limitées à 30 minutes sera moins bien respecté.

Une députée (S) demande si d'autres services ou policliniques sont dans cette même situation ou ont ce type de places afin de pouvoir regrouper les places de stationnement.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il y a le service d'oncologie à côté, mais elle estime qu'ils aimeraient garder leurs places de stationnement. Toutes les policliniques bénéficient d'une accessibilité pour leurs patients sauf la policlinique d'ophtalmologie.

La députée (S) demande si le personnel soignant travaillant dans cette policlinique a des places de stationnement réservées.

M<sup>me</sup> Fontanet sait que les médecins et les infirmiers des HUG ont accès au parking dont l'entrée est au boulevard de la Cluse. Elle ne sait pas ce qu'il en est du personnel de cette policlinique. Il n'y a en tout cas pas de places de stationnement réservées pour le personnel aux abords de la policlinique.

Un député (S) demande si l'amélioration de la desserte des TPG irait avec un financement complémentaire ou si cela se ferait au détriment d'une autre prestation.

M<sup>me</sup> Fontanet désire rétablir une prestation et ne voit pas cela au détriment d'une autre prestation des TPG.

M. Pavageau répond uniquement sur la partie des transports collectifs. Il n'y a eu aucune diminution ou optimisation de l'offre dans ce secteur. Il y a

eu plusieurs mesures positives. Les lignes 32 et 35 ont fusionné. La ligne 1 a été prolongée sur le site hospitalier des Trois-Chêne. Les HUG ont demandé à ce que cette dernière ligne aille le plus vite possible entre les deux sites hospitaliers et c'est pour cela que certains arrêts ont été supprimés.

M<sup>me</sup> Fontanet précise que les HUG ont considéré que l'accessibilité de la polyclinique d'ophtalmologie en véhicule privé ne les concernait pas. Cette considération n'était pas en rapport avec la desserte des TPG.

M. Pavageau ajoute que la ligne 35 permet de se connecter à la ligne 14. Il y a une connexion avec la ligne 15 à Uni Mail et une connexion avec la ligne 12 à Augustins. Le département étudie actuellement une augmentation de la fréquence de la ligne 35, car beaucoup de monde utilise cette dernière durant les heures creuses pour se rendre à un rendez-vous médical. Dès le mois d'avril prochain, la fréquence passera à 15 minutes pour améliorer notamment le nombre de places assises pour ce public.

Un député (PLR) rappelle qu'il avait été question, il y a quelques années, que la ligne des hôpitaux soit exploitée en traction électrique.

M. Pavageau affirme qu'il y a actuellement un projet visant à prolonger la ligne 7 et cela permettrait d'avoir un arrêt à proximité de la polyclinique. C'est un projet pour l'horizon 2021.

Un député (PDC) estime que l'on pourrait facilement aménager des places de stationnement dans la rue mais qu'il faudrait plutôt s'adresser à la Ville de Genève pour résoudre le problème et non au Conseil d'Etat. Un député (S) demande si la compétence est exclusivement celle de la Ville de Genève.

M. Pavageau explique qu'une autorisation passera obligatoirement par le département, ils seront donc impliqués.

Un député (MCG) estime qu'il faut entendre le département sur le futur aménagement de la voirie. Il est nécessaire de savoir s'il y aura des places de stationnement afin de pouvoir se décider.

Une députée (S) estime qu'il faudrait plutôt auditionner la Ville de Genève afin de savoir précisément ce que cette dernière veut faire à cet endroit. Le président demande ce qu'en pensent les députés et relève que ces derniers approuvent cette proposition.

## **Séance du 14 mars 2017**

Le président donne la parole au département.

M. Widmer rappelle que la rue Alcide Jentzer est ouverte à tous. C'était le cas avant les travaux et ce sera de nouveau le cas après les travaux. La partie

devant la clinique d'ophtalmologie est accessible depuis l'avenue de la Roseraie. Elle est donc accessible des deux côtés. Il y a des places de stationnement de courte durée au boulevard de la Cluse. La direction des HUG discute avec la Fondation des parkings et la CPEG pour répartir différemment les places des employés entre le parking Lombard et le parking Opéra afin que ce dernier accueille des visiteurs. Le chantier du bâtiment des lits 2 a commencé en 2011 mais l'accès à la clinique d'ophtalmologie était toujours possible. 5 places uniquement ont été supprimées pour le chantier. Le chantier touche actuellement à sa fin. Sur la dizaine de places devant la clinique d'ophtalmologie, il y a de quoi faire des places réservées à cette clinique. Ces places se situent sur le domaine privé de l'Etat, il est donc possible d'agir facilement. Il relève également qu'ils n'ont jamais eu de plainte de la policlinique d'ophtalmologie ou des HUG concernant à son accès.

Un député (S) demande s'il leur faut une demande de la Ville de Genève.

M. Widmer rappelle que c'est sur le domaine privé de l'Etat, la Ville de Genève n'a donc rien à faire. Ils sont tout de même ouverts à discuter avec eux. Ils sont plutôt intéressés de discuter avec la clinique. Il est nécessaire d'établir un plan de marquage DGT et un arrêté de circulation.

Le député (S) demande si, dans le cas où un député leur avait envoyé un mail, une simple réponse à ce dernier aurait suffi ou s'il était nécessaire de faire une motion.

M. Widmer répond régulièrement à des courriers et réagit attentivement à toute demande légitime. Il relève néanmoins que le chantier est encore en cours. Ce n'est donc pas possible de faire quelque chose pour l'instant.

Le président demande si les commissaires désirent garder l'audition de M. Pagani alors qu'il apparaît clairement que cela concerne le domaine privé de l'Etat. La réponse est non.

Un député (PDC) demande s'il est vrai qu'il n'y a plus d'arrêt de bus à proximité de la clinique.

M. Widmer indique que les TPG ont proposé d'améliorer le jalonnement, notamment pour rejoindre l'arrêt qui se trouve à la maternité.

Une députée (S) rappelle que les autorisations de stationnement sont de la compétence des communes. Elle demande des précisions à ce propos.

M. Widmer indique que ces informations concernent la clinique La Colline. Cette dernière aimerait un arrêt de bus devant son entrée. Dans cette situation, la Ville de Genève est compétente. Ce n'est pas le cas de la policlinique d'ophtalmologie.

Un député (MCG) relève qu'il y a des modifications de lignes de bus, notamment la ligne 35. Il demande s'il y aura un arrêt de bus qui sera installé à proximité de cette clinique.

M. Widmer explique que la clinique La Colline donne sur l'avenue de la Roseraie et l'avenue de Beau-Séjour. L'arrêt le plus proche de la clinique d'ophtalmologie se trouve à l'angle entre ces deux avenues. La clinique La Colline voudrait un arrêt à côté de son entrée mais sur le haut. Ce n'est donc pas à côté de la policlinique d'ophtalmologie.

Au vu des explications données et sans demande de nouvelles auditions, le président procède au vote de la M 2354 :

Pour : 8 (1 EAG, 2 S, 1 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Contre : –

Abstentions : 5 (1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 1 MCG)

La M 2354 est acceptée.

## Conclusion

La majorité de la commission des transports vous invite donc à voter la M 2354.

## **Proposition de motion**

**(2354-A)**

### **pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que les HUG, institution de l'Etat financée par le contribuable, se doivent d'offrir un service de qualité à leurs patients ;
- qu'à ce jour la rue Alcide-Jentzer, sur laquelle se situe la polyclinique d'ophtalmologie des HUG, est interdite à la circulation, excepté pour les TPG et les taxis ;
- que la polyclinique n'est ainsi aujourd'hui accessible qu'à pied, en taxi ou en TPG, mais pas en véhicule privé ;
- qu'aucune possibilité n'est offerte aux patients de la polyclinique de stationner, ne serait-ce que pour une courte durée, aux abords du bâtiment ;
- que les patients ne se déplacent pas forcément en taxi ou en TPG ;
- que les patients peuvent se déplacer avec leur véhicule privé ou être amenés par des proches notamment en cas d'urgence ou lorsqu'ils sont âgés ou à mobilité réduite, respectivement également lorsqu'il s'agit d'enfants amenés par leurs parents ;
- que la polyclinique doit être directement accessible en véhicule privé par les patients,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre tout en œuvre pour garantir l'accès des patients à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG en véhicule privé ;
- à mettre en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences, en prévoyant éventuellement un système de macarons disponibles à la réception ;
- à prévoir parmi les cases de stationnement des places exclusivement réservées aux handicapés.